Cure de Roubaix, sous le bienfaiteur M. Dumoulin, industriel, pour la 8e section ; M. Ripoche, directeur de la Condition des Soies, pour la 5e section ; M. François Carrière, chemisier, pour la 6e section ; M. Paul Duponchel, administrateur des hospices, pour la 6e section.

Les congrégations. — La congrégation autorisée dite des Petites Servantes de Marie Immaculée dont le siège social est à Gouzon (Creuse), qui s'est constituée en vertu de la loi du 1er juillet 1901, pour son établissement de Roubaix, à la Waterette Boucleuil.

LE FEU

A la ferme Wattean

Dans la nuit de dimanche à lundi, vers deux heures du matin, un incendie s'est déclaré dans une vieille ferme occupée actuellement par M. Charles Wattean, située rue Trois-Ponts, à l'extrémité de Roubaix, dans la direction de Lessy.

L'alerte a été donnée par des passants et par le garde Dennoyelle.

La fermier et sa famille étaient couchés. Tous se trouvèrent et se sauvèrent à peine vêtus.

M. Wattean se rendit immédiatement à Wervicq et parvint à faire sortir les deux chevaux.

Pendant ce temps, d'autres personnes se mettaient en devoir de sauver les vaches à cornes. On réussit à retirer toute vacher, tir ctre autres furent carbonisées.

Les animaux furent mis en sûreté à la ferme Lebrun.

Les pompiers informés ne tardèrent pas à arriver sur les lieux avec tout le matériel d'incendie ; ils n'adaptèrent les tuyaux aux bouches situées près de la Gare de Roubaix-Wervicq et réussirent à préserver deux hangars de la destruction.

De la ferme, il ne reste qu'des ruines.

Les dégâts, tant pour l'immeuble appartenant à M. Fl. Dujardin, de Lille, que pour les cinq vaches perdues, les récoltes et les ustensiles détruits, s'élèvent à une douzaine de mille francs.

Le tout est assuré.

Le service d'ordre était assuré par la police et la gendarmerie, sous les ordres de M. Gilmaldi, commissaire de police du 5e arrondissement.

La malveillance, croit-on, ne serait pas étrangère à ce sinistre.

Un domestique qui a quitté la ferme samedi soir et qui n'a pas reparu depuis est activement recherché.

Le nommé Lessenne, rôdeur de frontière qui travaille dans cette ferme depuis trois jours et qui y a couché la nuit du sinistre a été interrogé, mais sans succès.

Au cours de cet incendie le sergent de ville Ferdinand Martinage, est tombé sur une herse et a eu la main traversée par une des pointes de cet instrument.

A la ferme Lebrun

Vers 4 h. du matin, un second incendie s'est déclaré dans le hangar à fourrages de la ferme Pierre Lebrun, rue des Trois-Ponts en assistant les moulins les brefferie de la ferme Wattean.

Les pompiers qui étaient encore occupés au premier sinistre se rendirent maître à la ferme Lebrun distante de 600 mètres de la première et multiplient le feu dans son début.

Il n'y a ce qui le torture et la paille consumée dans le hangar de détruire.

On pense que cet incendie a pu être consumé par une cigarette jetée par un des domestiques de la ferme Vatteau, au moment où ils sont venus remiser leurs bêtes.

M. Lebrun, croit à la malveillance, prétendant qu'un individu est monté sur le toit pour mettre le feu. Des recherches sont faites dans le quartier par la police.

Les dégâts s'élèvent à 2000 f.

Le sergent-major Alfred Petit, âgé de 40 ans, l'est blessé à la jambe droite en tombant dans la fosse au purin. Transporté à l'hôpital des « Trois-Ponts », il y a reçu les soins de M. le docteur Duprez, qui n'a constaté que des contusions.

A 6 h. du matin, les pompiers, lassés et transis, se sont regagnés leur hotel.

Une section est restée sur les lieux avec une pompe pour noyer les décombres.

Accident de voiture. — Hier vers midi moins cinq, M. Gabriel Nogaret, surveillant chef à l'Ecole Nationale des Arts Industriels, passait rue Neuve, quand par suite d'un faux mouvement il se jeta dans les jambes du cheval conduisant le cabriolet de M. Emile Roussel, fabricant, demeurant boulevard de la Paix.

Renversé sur le sol, M. Nogaret fut pincé par le cheval et atteint par les roues du véhicule.

Poussant des cris inhumains, M. Nogaret fut transporté à la pharmacie Couvreur, puis, de là, en voiture à son domicile, où M. le docteur Marriage vint lui donner des soins.

Le blessé est contusionné aux jambes et des lésions internes sont à craindre.

Accidents de travail. — Chez MM. Motte et Meillanous, M. Durieux Joseph, 65 ans, dégraisseur, demeurant rue Kléber, 47, s'est contusionné l'épaule droite en tombant.

— Chez M. Leon Albert et Cie, M. Vanderbaeter Pierre, 25 ans, mécanicien, demeurant à Wattrelos, a eu la main gauche comprimée dans une carde.

— Chez M. F. Vanoutryve, M. Vernot Frédéric, 66 ans, tisserand, demeurant à Mouvaux, s'est coupé au pouce gauche en taillant un bout de bois avec un canif.

— Chez M. Alfred Motte et Cie, M. Adolphe Vanopenoulle, 22 ans, dessinateur, demeurant rue Pellerin, s'est contusionné le pied droit en tombant.

— Chez M. Jules Lemaire, M. Adolphe Desruelles, 27 ans, rue de Lannoy, 109, a reçu un coup de pied de cheval dans le ventre.

— Chez M. Fernand Carrière, M. Achille Lefebvre, 30 ans, chauffeur, rue Decrème, s'est contusionné le pied droit en tombant.

— Chez M. Ch. Dix, M. Adolphe Poignie, 32 ans, tisserand, rue Kolbert, rue Desdemoires, a reçu un coup de navette sur le genou droit.

— Chez Mme veuve Gaydet et fils, M. Lucien Kaeckenert, 27 ans, magasinier, à Croix, a écrasé son pied droit.

— Chez M. Adon Olivier, M. Louis Vangard, 20 ans, fondeur, demeurant à Croix, a eu la tête brûlée par de la fonte en fusion.

— Chez Mme veuve Delebois, M. Octave Prinçois, 37 ans, camionneur, 38, rue de Mouvaux, a eu le pied droit écrasé par la chute d'une caisse de boutons.

Les épaves de la rue. — Une chaîne de tisserand a été trouvée rue de l'Epeule par M. Emile Petit, demeurant rue Pellerin, 93.

— Edouard Devaddan, âgé de 14 ans, apprenti, demeurant rue de Mouvaux, a trouvé, vers 7 h. 1/2 du soir, rue de Mouvaux, un sac de 50 kilos, passant boulevard Gambetta.

Soudain, en passant près des Halles centrales il fut arrêté par quelques individus, frappé de coups et dévalisé d'une somme de 25 f. M. Bastion a déposé une plainte entre les mains de Squiedz, commissaire de police du 5e arrondissement qui a ouvert une enquête.

Les vols. — Dimanche vers 4 h. 1/2 de l'après-midi, pendant que Mme Léonie Lefebvre recevait visites, 5, rue Jeanne, âgée de 26 ans, marchande de chaussures, 35 rue Pesenne, se trouvait dans sa cuisine, un malfaiteur inconnu s'est ouvert la porte du magasin et s'est emparé de deux paires de souliers qui étaient suspendues par une ficelle derrière la porte.

Lorsque Mme Lefebvre sortit par la suite, arriva dans le magasin, le malfaiteur était fuit.

— Dimanche soir, un inconnu s'arrête devant la baraque de M. Julien Bogaert, marchand de pommes de terre frites. Après avoir acquis quelques pommes frites, il lui donna trois paquets de glucose, puis prit la fuite. M. Bogaert a informé du fait M. Gemaldi, commissaire de police du 5e arrondissement. Ces paquets qui semblent provenir d'un vol, portent sur France-Lyon : « Levure de France » marque déposée, « Fleur de lis. »

Bouchée de pain. — Semaine de 30 décembre 1901 au 5 janvier 1902. Nombre de pochons distribués : grande personnes, 1,398 ; enfants, 1,608. Total 2,534.

Places gratuites au Théâtre. — Les cartes numéros 301 à 300 délivrées par la mairie de Roubaix pour obtenir gratuitement la une représentation au Théâtre de Roubaix, rue Archimède, sont valables pour le jeudi 9 janvier courant.

Ecole de musique. — Par arrêté préfectoral, vient nommer :

Mme Ve Duhin, professeur honoraire à l'Ecole Nationale de Musique ;

Mme Lot Pinskaert, née Bruchette, professeur de la première classe de solfège des demoiselles, en remplacement de Mme Duhin, démissionnaire.

A G h. du matin, les pompiers, lassés et transis, se sont regagnés leur hotel.

Une section est restée sur les lieux avec une pompe pour noyer les décombres.

Accident de voiture. — Hier vers midi moins cinq, M. Gabriel Nogaret, surveillant chef à l'Ecole Nationale des Arts Industriels, passait rue Neuve, quand par suite d'un faux mouvement il se jeta dans les jambes du cheval conduisant le cabriolet de M. Emile Roussel, fabricant, demeurant boulevard de la Paix.

Renversé sur le sol, M. Nogaret fut pincé par le cheval et atteint par les roues du véhicule.

Poussant des cris inhumains, M. Nogaret fut transporté à la pharmacie Couvreur, puis, de là, en voiture à son domicile, où M. le docteur Marriage vint lui donner des soins.

Le blessé est contusionné aux jambes et des lésions internes sont à craindre.

Accidents de travail. — Chez MM. Motte et Meillanous, M. Durieux Joseph, 65 ans, dégraisseur, demeurant rue Kléber, 47, s'est contusionné l'épaule droite en tombant.

— Chez M. Leon Albert et Cie, M. Vanderbaeter Pierre, 25 ans, mécanicien, demeurant à Wattrelos, a eu la main gauche comprimée dans une carde.

— Chez M. F. Vanoutryve, M. Vernot Frédéric, 66 ans, tisserand, demeurant à Mouvaux, s'est coupé au pouce gauche en taillant un bout de bois avec un canif.

— Chez M. Alfred Motte et Cie, M. Adolphe Vanopenoulle, 22 ans, dessinateur, demeurant rue Pellerin, s'est contusionné le pied droit en tombant.

— Chez M. Jules Lemaire, M. Adolphe Desruelles, 27 ans, rue de Lannoy, 109, a reçu un coup de pied de cheval dans le ventre.

— Chez M. Fernand Carrière, M. Achille Lefebvre, 30 ans, chauffeur, rue Decrème, s'est contusionné le pied droit en tombant.

— Chez M. Ch. Dix, M. Adolphe Poignie, 32 ans, tisserand, rue Kolbert, rue Desdemoires, a reçu un coup de navette sur le genou droit.

— Chez Mme veuve Gaydet et fils, M. Lucien Kaeckenert, 27 ans, magasinier, à Croix, a écrasé son pied droit.

— Chez M. Adon Olivier, M. Louis Vangard, 20 ans, fondeur, demeurant à Croix, a eu la tête brûlée par de la fonte en fusion.

— Chez Mme veuve Delebois, M. Octave Prinçois, 37 ans, camionneur, 38, rue de Mouvaux, a eu le pied droit écrasé par la chute d'une caisse de boutons.

Les épaves de la rue. — Une chaîne de tisserand a été trouvée rue de l'Epeule par M. Emile Petit, demeurant rue Pellerin, 93.

— Edouard Devaddan, âgé de 14 ans, apprenti, demeurant rue de Mouvaux, a trouvé, vers 7 h. 1/2 du soir, rue de Mouvaux, un sac de 50 kilos, passant boulevard Gambetta.

Soudain, en passant près des Halles centrales il fut arrêté par quelques individus, frappé de coups et dévalisé d'une somme de 25 f. M. Bastion a déposé une plainte entre les mains de Squiedz, commissaire de police du 5e arrondissement qui a ouvert une enquête.

Les vols. — Dimanche vers 4 h. 1/2 de l'après-midi, pendant que Mme Léonie Lefebvre recevait visites, 5, rue Jeanne, âgée de 26 ans, marchande de chaussures, 35 rue Pesenne, se trouvait dans sa cuisine, un malfaiteur inconnu s'est ouvert la porte du magasin et s'est emparé de deux paires de souliers qui étaient suspendues par une ficelle derrière la porte.

Lorsque Mme Lefebvre sortit par la suite, arriva dans le magasin, le malfaiteur était fuit.

— Dimanche soir, un inconnu s'arrête devant la baraque de M. Julien Bogaert, marchand de pommes de terre frites. Après avoir acquis quelques pommes frites, il lui donna trois paquets de glucose, puis prit la fuite. M. Bogaert a informé du fait M. Gemaldi, commissaire de police du 5e arrondissement. Ces paquets qui semblent provenir d'un vol, portent sur France-Lyon : « Levure de France » marque déposée, « Fleur de lis. »

Bouchée de pain. — Semaine du 30 décembre 1901 au 5 janvier 1902. Nombre de pochons distribués : grande personnes, 1,398 ; enfants, 1,608. Total 2,534.

Places gratuites au Théâtre. — Les cartes numéros 301 à 300 délivrées par la mairie de Roubaix pour obtenir gratuitement la une représentation au Théâtre de Roubaix, rue Archimède, sont valables pour le jeudi 9 courant.

Ecole de musique. — Par arrêté préfectoral, vient nommer :

Mme Ve Duhin, professeur honoraire à l'Ecole Nationale de Musique ;

Mme Lot Pinskaert, née Bruchette, professeur de la première classe de solfège des demoiselles, en remplacement de Mme Duhin.

Les cours de violons, — Les cours de violons étaient hier de 51 fr. 75 sur janvier et février, et 51 fr. 25 sur juin.

L'INDE CHEZ SOI

Le pays des rêves, l'Orient enchanté des bords du Gange, apparaît à nos sens ravis quand s'exhale, ainsique d'une cassolette, le magique parfum concentré pure Victor Vénitier dit, son nouveau savon PRINCESSE MAROKO, chef-d'œuvre de l'art prestigieux des brahmines Hindous.

WATTRELOS

Le feu. — Dimanche soir, vers onze heures, un incendie s'est déclaré dans la ferme de M. Carlos Lepers, hameau du Sartel.

Le fermier qui dormait depuis huit heures fut réveillé par les cris des voisins et se sauva à grand'peine avec ses sœurs.

Le feu qui s'était déclaré dans la remise aux instruments aratoires fit de rapides progrès et en peu de temps la ferme ne fut plus qu'un immense brasier dont la lueur sinistre se voyait de Roubaix.

Avec l'aide des voisins, les douaniers de garde dans le quartier, organisèrent les premiers secours ; on dut malgré cela se borner à sauver les sept vaches et le cheval.

De la ferme il ne reste que des cendres. Les dégâts s'élèvent à 10,000 fr. en ce qui concerne les bâtiments qui appartiennent à M. Wattlesbertin, de Roubaix. Il y a assurance.

Le gendarmerie a ouvert une enquête.

CROIX

Pirogue au sevr. — Voici le lieu des jeunes gens qui devront tirer au sort le 26 janvier courant :

Rimoy Albert-Brunet.
Baudry Alfred — Bauffe Fernand — Beaucamp René — Beaucamp Léon — Bachin Louis — Bayez Gustave — Barbe Jean-Joseph — Bartz Henri — Bauwhlomme Alcide — *Blondeel Jean* — Boots Jean — Bouquel Emile — Bouvrée Elie — Bossemont Albert — Boutemy Georges — Bory Jean-Felix — Brantaghem Jules — Brys Augustin — Barbé Emile.
Cantenet Camille — Crouette Eugène — Catel Hyacynthe — Canel René — Clairbois Alphonse — Cléroboul Noël — Clément Gustave — Cailly Maurice — Clorennan Charles-Louis — Cordonnier Pierre — Cherpin Théophile — Cornette Louis.
Dehlinger Alphonse — Dubosson Auguste — Décottignies Charles — Decobber Alfred — Dejardin Charles — Delongs Daniel — Dutrieux Felix — Dutecouf Prosper — Dusuve Richard — Dumanchelier Marcel — Desobry Henri — Desgrez Alfred — Dumortier Alfred — Dedeyn Auguste — Dewitte Henri — Dewitte J.-B. — Dubus Auguste — Dujardin Emile — Dumortier J.-B.
Duquesne Jean — Dupont Eugène — Dupriez Edmond — Durieu Julien — Duyck Auguste.
Ella Henri.
Farvaque Victor — Faucon Albert — Florin Henri — Fournesan Désiré — Fruit Alfred.
Gaillard Noël — Gaillard Georges — Gestin P. — Mamette Etienne — Gallemant Léon.
Lamarcand Camille — Lecat Arthur — Lecong Albert — Lefebvre Gustave — Lefebvre Daniel — Lagrange Valery — Lengrand Henri — Lepoutre Albert — Lepoutre Alexandre — Lequeux Désiré — Lesaga Gustave — Lhomme Charles — Liebbart Poiriel — Leuke Eugène — Lorthiois Désiré.
Martelet Etienne — Masse Felix — Mayeur Alois — Merckoux Pierre — Mortier Emile.
Nave Fernand — Nicolas Emile.
Papiez Fernand — Pelletier Léon — Pinoit Alphonse — Playez Jules — Popelier Jules.
Quesiez Gustave.
Rousseau Fernand — Ramp Achille — Renard Hector — Retain Victor.
Sauvage Etienne — Schoon Auguste — Scarbaux J.-B. — Selosse Arthur — Simon Auguste — Simon Louis — Sapite François.
Thérapin Alphonse — Tordeur Victor.
Vanacker Julien — Vanackere Felix — Vanaeubeck Gustave — Vandendriessche Lucien — Vanhaeki Paul — Vandoorne Pierre — Vanhove Henri — Vannest Théophile — Vancoenhuyse Jules — Verbert Alexandre — Verbenne Henri.
Wattrelot Henri — Wezers Marcel.

TOURCOING

LA DÉCLARATION

des Droits de l'Homme et du Citoyen

UN EXCELLENT PETIT LIVRE

M. A. Bétot, ancien inspecteur primaire de la circonscription de Roubaix-Tourcoing, actuellement inspecteur de l'enseignement primaire de la Seine, et M. A. Bertrand, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Lyon, ont publié en collaboration à la librairie Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, un petit livre à l'usage des écoles primaires et que nombre de citoyens pourront aussi consulter avec fruits.

C'est la reproduction de l'immortelle déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, précédée du préambule, et que les auteurs ont commentée d'une façon on ne peut plus claire et plus accessible à l'esprit des moins instruits.

Dans une courte préface MM. Bertrand et Bétot, définissent le but qu'ils se sont assignés puis suit un historique des circonstances qui aboutirent au vote par l'Assemblée Nationale de 1789 de la déclaration des droits ; les origines en un mot de ce grand acte politique.

Puis pas à pas, les auteurs ont entreprises avec le commentaire du préambule et des dix-sept articles de la déclaration.

Dans ces commentaires encore viennent élucubrer de renseignements historiques des plus intéressants qui ont une relation directe avec le sujet traité.

Enfin de nombreuses annotations donnent l'explication précise de certaines termes qui pourraient ne pas être compris par tous.

Et comme ce petit livret doit être mis entre les mains de jeunes écoliers, chaque commentaire d'articles est suivi d'un questionnaire et thèmes pour les exercices de rédaction.

Pour donner une idée de la manière dont est commentée la déclaration des Droits, nous citerons la partie de l'article 1er par exemple qui est ainsi conçu :

« *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.*

« Les hommes naissent et demeurent libres. — Tout individu quelles que soient sa situation sa son origine, naissant en France, a droit d'utiliser à son gré, ses aptitudes physiques, ses ressources matérielles, ses facultés, son savoir. Il conserve ce droit toute sa vie, à tout moment. Il ne peut être privé par qui que ce soit, ni s'en dépouiller lui-même.

L'esclavage, le servage, sont des institutions contre nature, des monstruosités.

Le marchand de Villeroy disait au jeune Louis XV « tout ce peuple est à vous, travaillant à obtiérer l'esprit du monarque.

La maître qui menaçait son serviteur, le patron qui imposa un vote à son ouvrier, le propriétaire qui contraint son fermier d'aller à la messe ou au prêche, le client qui prescrit une école sous peine de retirer ses clientèle ; tous coupables que les hommes aient commis, ont violé une loi naturelle.

Le commerce, l'industrie, le travail, le droit de pétition, le droit de vote, le droit de grève, le droit de porter ensemble même armes contre qui se trouvent et s'est dans l'erreur.

Le droit de vote, le droit de pétition et